

Honorables sénateurs, je dis donc: Dieu bénisse la reine et sa famille! Vive la reine!

(La motion est adoptée.)

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Honorables sénateurs, avec l'appui du chef de l'opposition (l'honorable M. Brooks), je propose maintenant:

Que Son Honneur le Président signe au nom du Sénat ladite Adresse à Sa Majesté la Reine.

(La motion est adoptée.)

**Son Honneur le Président:** Il est ordonné que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat souscrit à l'Adresse qui sera envoyée à Sa Très Excellente Majesté la Reine pour la féliciter à l'occasion de la naissance d'un prince et qu'il a inséré les mots «le Sénat et» dans les espaces laissés en blanc.

#### ADRESSE AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Honorables sénateurs, avec l'appui du chef de l'opposition (l'honorable M. Brooks), je propose que:

Que l'adresse suivante soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général, savoir:

A Son Excellence le très honorable général Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du service distingué, à qui ont été décernées la croix militaire et la décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada:

#### QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Le Sénat... du Canada, en Parlement assemblés, sont convenus de présenter une Adresse à Sa Très Excellente Majesté la Reine pour offrir leurs félicitations à Sa Majesté et à Son Altesse royale le prince Philip à l'occasion de la naissance d'un prince, et ils demandent respectueusement à Votre Excellence d'avoir l'obligeance de transmettre ladite adresse à Sa Majesté la Reine.

(La motion est adoptée.)

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Honorables sénateurs, avec l'appui de l'honorable chef de l'opposition (M. Brooks), je propose:

Que Son Honneur le Président appose sa signature à ladite Adresse à Son Excellence le Gouverneur général au nom du Sénat.

(La motion est adoptée.)

**Son Honneur le Président:** Il est résolu que le greffier se rende à la Chambre des communes et fasse connaître à cette Chambre que le

Sénat a transmis une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant respectueusement Son Excellence de faire parvenir l'Adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté la reine, la félicitant de la naissance d'un prince et demande à la Chambre des communes de se joindre au Sénat dans ladite Adresse.

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest)** dépose sur le Bureau les documents suivants:

Documents budgétaires, 1964-1965, pour la gouverne du Parlement, comme il suit:

Partie I—Revue de la situation économique en 1963.

Partie II—Exposé provisoire des Comptes de l'État pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964. (Textes français et anglais).

**L'honorable M. Aseltine:** Ces documents ont-ils été distribués?

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Je ne saurais répondre à cette question, je vais aller aux renseignements et les ferai connaître à l'honorable sénateur.

#### LOI SUR LES LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

##### PROJET DE LOI TENDANT À EN MODIFIER LE NOM—RAPPORT DU COMITÉ

**L'honorable Harold Connolly,** président suppléant du comité des transports et communications, signale que le comité, après avoir étudié le bill C-2 concernant la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, l'a chargé de faire rapport du projet de loi avec les amendements suivants:

1. Rayer l'article 2 et y substituer le texte suivant:

«2. Tous les biens, droits, obligations et engagements existants et tout ce qui a été fait par les Lignes aériennes Trans-Canada avant l'entrée en vigueur de la présente loi seront réputés être les biens, droits, obligations et engagements et tout ce qui a été fait, acquis, ou contracté par Air-Canada.»

2. Immédiatement après l'article 2, insérer le texte suivant en tant qu'article 3:

«3. L'alinéa k) du paragraphe (1) de l'article 14 de la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada est révoqué et remplacé par ce qui suit:

k) se servir des mots Air-Canada, «Trans-Canada Air Lines», «Lignes aériennes Trans-Canada», ou de toute abréviation de ces désignations comme